



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Septembre 2022
Convocation du : 23 Septembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt neuf Septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN (à partir de la délibération DE22.151), Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Dominique BAILLEUL, Martine DUBREU, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE22.151) conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETARE DE SEANCE : Valérie PRINGUEZ

DE22.152

POINT JUSTICE
INFORMATION JURIDIQUE / ACCÈS AU DROIT
CONVENTION DE PARTENARIAT ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION (AIAVM)

Autorisation - Approbation

0380

Dans le cadre des services proposés par le **point-justice**, la ville d'Armentières a conventionné depuis plusieurs années avec l'AIAVM afin que cette association assure des permanences hebdomadaires gratuites au bénéfice de la population armentièreoise.

Composée de professionnels juristes et psychologues, l'AIAVM a pour objet de mettre en œuvre, gratuitement et en toute confidentialité, l'accompagnement des victimes d'infractions pénales et notamment les victimes d'accident de la circulation.

A titre d'information, en 2021, 46 permanences ont été tenues et 162 rendez vous (120 armentièreois, 42 non armentièreois) ont été pris.

Ce partenariat est formalisé par convention depuis 2012 et fait l'objet de l'attribution d'une subvention annuelle calculée sur la base d'un forfait unitaire révisable chaque année au 1^{er} janvier de l'année en cours, en fonction du recensement de la population.

Les crédits, soit 5306,49€, sont inscrits au Budget 2022 sur la ligne 6574 (Fonction 03-Justice). Ce montant correspond au nombre d'habitants multiplié par 0,21€.

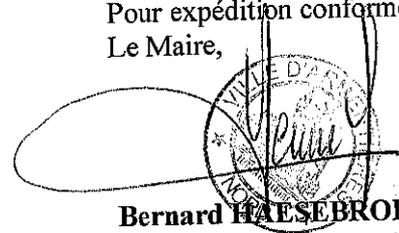
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention annuelle (ci-joint en annexe).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille